



Doc. 13461
07 avril 2014

La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République kirghize

Amendement¹ n° 21

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 15.19, insérer le paragraphe suivant:

« condamner et lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre; ».

1. 2014 - Deuxième partie de session

